

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 24 février 2025 à salle polyvalente d'Egliseneuve-près-Billom sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 9	Finances	Débat d'orientations budgétaires	Approuvé à l'unanimité
------	----------	----------------------------------	------------------------

Préalable obligatoire pour les Établissements Publics Locaux qui comportent au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget. Il s'agit de valider les choix principaux qui conduiront à l'élaboration du budget :

- en matière de ressources humaines : pas de création nouvelle mais remplacement d'un départ à la retraite et d'un décès, budgétisation sur une année complète de l'orchestre à l'école, accueil de plusieurs stagiaires indemnisés, augmentation du taux de la CNRACL
- finances : vote d'un produit GEMAPI
- délégué à la protection des données : fin de la mission d'Apave digital et financement annuel du DPO.
- parc informatique : changement de flotte de téléphonie mobile,
- entretien des bâtiments communautaires : travaux au château (muret tombé, nettoyage des tours et du chemin de ronde), réfection totale de l'appartement du Rampeau, peinture du commerce et de toutes les menuiseries suite à un changement de locataires, des travaux seront aussi à prévoir sur le local du médecin à Dallet suite à son départ en retraite au 1/01/2025 et travaux d'urgence aux Pitchouns relatifs à la réfection de sols.
- communication : édition de 3 journaux intercommunaux
- plan intercommunal de sauvegarde : réflexion sur une élaboration éventuellement externe,
- continuité de gestion des services culture (éducation artistique et culturelle, réseau de lecture publique avec un nouveau guide du lecteur) ainsi que des services petite enfance (gestion du multi-accueil des Pitchouns avec réflexion pour l'achat d'un sèche-linge professionnel, soutien à celui des Petits Dômes, relais petite enfance), le service coordination et jeunesse Bi'Kigaï (création de l'éco bourse en 2025),
- école de musique : achat de deux pianos et d'un marimba,
- gens de voyage : aire d'accueil et dispositif de soutien aux privés,
- santé : participation à la création du centre de consultations adossé à l'hôpital de Billom, participation au Contrat Local de Santé, soutien au pôle médiation santé et soutien à l'antenne Maison Sport Santé
- environnement : actions inscrites au Contrat Territorial Litroux Jauron (restauration de zones humides, diversification morphologique, suivi des débits et de la qualité de l'eau en sortie de drain, accueil d'un stagiaire pour l'évaluation à 3 ans) et participation aux contrats délégués (Dore, SMVVA, API), la gestion de l'Espace naturel sensible des puys de Mur et Pileyre, soutien financier à l'Ecopôle, fête de la nature,
- transitions : amise en œuvre des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial : fonds d'aide, Fabrique des transitions (phase opérationnelle avec construction d'habitats légers sur Fayet et Pérignat), accompagnement des cantines pour la mise en œuvre de la loi Egalim, étude pour l'accélération des énergies renouvelables,
- habitat : OPAH (et lutte contre l'habitat indigne), action sur des immeubles prioritaires pour lutter contre la vacance, poursuite du permis de louer sur Billom, participation à Rénov'actions63, réflexion à l'échelle communale sur les réhabilitations des logements communaux,
- urbanisme : lancement fin 2024 de la modification n° 3 et sans doute lancement de la modification n° 4, réponse à appel à projets pour réalisation d'un plan paysage dans la vallée du Madet,
- économie : commercialisation des terrains du PAE de l'Angaud ; travaux de finition sur la ZAC des Littes, mise en œuvre de l'aide aux commerces en lien avec la Région et continuité de l'accompagnement des porteurs de projets, un local professionnel du médecin à Dallet qui est vacant,
- tourisme : adhésion à la MDT (augmentation de la contribution et augmentation de la taxe de séjour au 01/01/2025), suivi du schéma de développement touristique par le PNR, entretien de la voie verte et rétrocession du foncier par l'Epf Auvergne (il reste toujours le mobilier et la signalétique),
- pays d'art et d'histoire : achat de nouveaux outils pédagogiques, étude diagnostic et numérisation en 3 D des décors peints de la chapelle St-Esprit, nouvelles publications et nouvelle programmation,
- mobilité : mise en œuvre du schéma directeur cyclable, transport à la demande, participation aux travaux du service express régional métropolitain,
- centre aquatique : travaux d'entretien : remplacement de matériel plastique par de l'innox, des tripodes et du poste informatique de l'accueil, décolllement du carrelage dans la pataugeoire (remplacé par un liner), acquisition d'un robot nettoyeur et changement des ampoules des vestiaires par du Led. Réflexion pour une augmentation des tarifs en 2025.

N° 10	Transitions	Habitat léger : renouvellement de la convention avec la Fabrique des transitions	Egalité, vote reporté
-------	-------------	--	-----------------------

N° 11	Transition	Habitat léger : validation du projet et demande de subvention au Conseil départemental	Egalité, vote reporté
-------	------------	--	-----------------------

Le projet de création d'habitat léger sur le territoire dans le cadre de la Fabrique des transitions portera in fine sur la création :

- de deux emplacements à Fayet-le-Château (dont un en réserve),
- la création de 4 emplacements pour 3 familles identifiées sur l'écopôle du val d'Allier à Pérignat-ès-Allier (celui restant pourrait faire l'objet ultérieurement d'un HLL construit par le SEAT) ainsi qu'un espace commun partagé d'environ 60 m².

Pour chacun des deux sites, il est envisagé la création d'une association d'habitants et la signature d'un bail emphytéotique avec la commune ou le SEAT et cette même association.

Le plan de financement fait apparaître un coût total de l'opération pour 171 832,50 € HT et un autofinancement de 46 854,50 €, déduction faite de la subvention du Cd 63 au titre de la Fabrique des transitions (96 109,50 €) et de la participation de la commune de Fayet-le-Château (4 428,50 €) et de SEAT/Pérignat-ès-Allier (24 440 €).

N° 12	Patrimoine	Choix des prestataires pour l'étude diagnostic de la chapelle St-Esprit	Approuvé à l'unanimité
-------	------------	---	------------------------

Suite au rachat de l'ancienne chapelle St-Esprit par Billom Communauté, et sur préconisation de la DRAC, un marché public a été lancé pour réaliser une étude diagnostic (lot 1) et une numérisation en 3 D (lot 2) des peintures murales.

L'objet de l'étude est d'avoir un constat approfondi de l'état de conservation des décors peints et établir un programme de conservation-restauration chiffré. Celui de la numérisation est de pouvoir mémoriser les peintures, se rendre compte de leur état de conservation et avoir un support de médiation.

Une seule réponse est parvenue pour le lot 1 du Conservatoire Muro dell'arte pour 10 300 € HT (estimation à 20 000 €HT) que l'assemblée a décidé de retenir.

Aucune réponse pour le lot 2, aussi une consultation sur devis a été faite et le conseil a choisi la moins-disante, à savoir l'entreprise Albedo pour 7 232,50 € HT.

N° 13	Transitions	Demande de subvention pour l'étude diagnostic de la chapelle Saint-Esprit	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	---	------------------------

Les deux prestations relative au diagnostic et à la numérisation des peintures murales de la chapelle St-Esprit peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au Conseil départemental au titre du Contrat Territorial de Développement Rural. L'assemblée donne tout pouvoir au président pour déposer un dossier pour un montant de 14 025 € correspond à 80 % de la dépense totale qui s'élève à 17 532 €.

N° 14	Jeunesse	Demande d'aide à la Région pour le forum 1jeune1emploi 2025	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---	------------------------

Pour cette quatrième année d'organisation, et comme l'an dernier, les services jeunesse de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier se sont associés avec une dizaine de jeunes des deux territoires pour construire le Forum #1jeune1job qui se déroulera samedi 22 mars de 10 h 00 à 16 h 30 à St-Julien-de-Coppel.

Pour cette manifestation, il est prévu la présence de 50 structures partenaires autour de la découverte métiers avec le Bus de l'orientation, les institutionnels (France travail et les missions locales, la CAF...), des associations des centres de formation, des agences intérim et de nombreux employeurs.

Pour cette manifestation, il est possible de déposer une demande de subvention auprès de la Région. Le soutien est fixé à 75 % maximum du coût du projet dans la limite de 3 000 €.

Le montant total du projet est estimé à 14 482,60 €, la subvention sollicitée est de 3 000 € et le reste à charge pour Billom Co de 6 273,75 €, déduction faite de la participation d'Entre Dore et Allier.

N° 15 Jeunesse Convention avec la CC Entre Dore et Allier Approuvé à l'unanimité

Dans le cadre du Forum #1jeune1job, l'assemblée donne son accord pour que soit signée une convention avec la Communauté de Communes Entre Dore et Allier qui permet de définir les modalités de mise en œuvre et la participation financière de chaque EPCI.

N° 16 Procédures Avenant au contrat territorial de développement durable Approuvé à l'unanimité

Le CTDD a été signé en juillet 2024 avec le Conseil départemental, 18 mois après le dépôt de la liste d'actions envisagées par Billom Communauté. Au fil des mois, des actions ont été financées par d'autres partenaires (ex : voiture électrique) et au gré d'opportunités d'autres projets ont émergé. C'est notamment le cas avec l'acquisition de la chapelle St-Esprit.

Il est ainsi proposé de faire un avenant au contrat avec

- la suppression de l'achat de véhicule électrique,
- le rajout de l'étude diagnostic et la numérisation des peintures à la chapelle St-Esprit,
- le rajout de l'achat de deux pianos et d'un marimba,
- la modification du coût de l'acquisition d'outils pédagogiques pour le pays d'art et d'histoire,
- la scission de l'opération voies cyclables + stationnements en deux opérations distinctes.

La subvention allouée par le Conseil départemental reste à 792 032 €.

N° 17 Finances Attribution de subventions Approuvé à l'unanimité*

Le Conseil communautaire décide d'allouer les différentes subventions ci-dessous dans le cadre du **Fonds d'aide aux « manifestations culturelles »** : 11 projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets manifestations d'envergure sur 19 demandes pour un budget de 10 200 € (contre 13 350 € en 2024). Sont retenus :

- **La Belle vue**, Festival cirque et musique, du 2 au 4 octobre, Montmorin, 1 800 €.
- **Le jeudis du pressoir**, 4 juillet au 29 août, Billom, 1 700 €.
- **Billom Renaissance**, Charivari, du 30 au 31 août Billom, 1 500 €.
- **Association Gleianeve**, festival de chansons françaises, du 4 au 8 juin, Egliseneuve 1 000 €.
- **Café du quai**, anniversaire du lieu, Billom, 700 €.
- **Cents Métiers St-Dierois**, spectacle de la « Toute petite compagnie », le 23 novembre à St-Dier : 300 €.
- **Commune de Mur-sur-Allier**, Miam Miam des Livres, littérature jeunesse, 2 au 5 octobre, 900 €.
- **Amicale laïque de Pérignat**, cycle annuel de 5 événements culturels diversifiés 800 €.
- **Amicale Laïque de Billom**, pour « Claude Nougaro, dans ses pas » de novembre 2024 à février 2025 : 500 €.
- **Comité Fayet**, concert de musique classique le 7 juin ; 500 €
- **King Stomach**, festival Complètement dans l'espace » avec lecture musicale, musique et vidéo, courts-métrages, Billom, 500 €.

Par ailleurs, 1 000 € sont alloués à l'association du site remarquable du goût « les champs d'ail à Billom) pour la 28^{ème} édition du village des producteurs qui aura lieu du 5 au 7 décembre 2025. Le budget prévisionnel de cet événement s'élève à 30 508 €.

**moins 1 abstention pour les manifestations culturelles*

N° 18 Finances Don à Mayotte Approuvé à l'unanimité

Afin de venir en aide aux victimes et sinistrés de Mayotte suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024, l'assemblée décide d'allouer une somme de 2 000 € qui sera versée à la protection civile.

Fait à Billom le 25 février 2025

Gérard Guillaume

Président


Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLON